



Mosaïque Urbaine

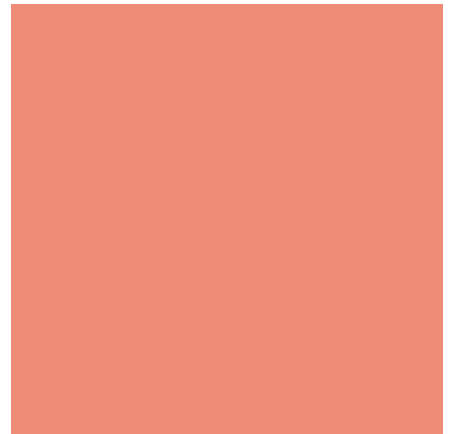
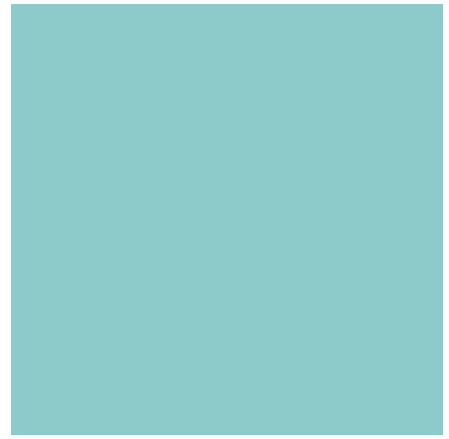


Commune de
SAINT-WITZ
Département du Val d'Oise

Plan Local d'Urbanisme

Modification n°1

2^{ème} avis d'Enquête Publique
parutions dans les journaux



Dossier d'enquête
publique

2 décembre 2024 -
9 janvier 2025



Avis administratifs

7385515701 - AA

Commune D'ENGHIEN-LES-BAINS (Val-d'Oise)

**Institution du droit de préemption urbain renforcé
AVIS**

Par délibération n° 2024-37-25, en date du 14 novembre 2024, le conseil municipal de la commune d'Enghien-les-Bains a décidé d'instituer le droit de préemption urbain (DPUR) sur l'ensemble des zones urbaines (UAa, UAB, UAeA, UAEB, UAEC, UF, UG) du plan de zonage du plan local d'urbanisme d'Enghien-les-Bains, approuvé le 3 octobre 2024.

La délibération est consultable au service urbanisme de l'hôtel de ville aux jours et heures d'ouverture habituels et sur le site internet de la mairie.

7386157901 - AA

LE PRÉFET DU VAL-D'OISE

**Direction de la coordination et de l'appui territorial
Commission départementale d'aménagement commercial**

- EXTRAIT D'AVIS -

La commission départementale d'aménagement commercial du Val-d'Oise (CDAC 95) s'est réunie à Cergy le vendredi 29 novembre 2024 afin d'examiner une demande d'autorisation d'exploitation commerciale déposée par la SCI Herblay Havre-Libération.

Cette demande, enregistrée le 16 octobre 2024 sous le n° 81, a fait l'objet d'un avis favorable de la CDAC 95 et concerne un projet de création d'un ensemble commercial d'une surface de vente totale de 3 472 m². Le projet prévoit la création de 16 petites surfaces majoritairement non-alimentaires totalisant 1 551 m² de surface de vente et de 2 moyennes surfaces (969 m² et 952 m²) dédiées à des activités non-alimentaires. Le projet est situé à l'angle du boulevard du Havre (RD 14) et de l'avenue de la Libération (RD 106) à Herblay-sur-Seine (95220).

Cette demande d'autorisation d'exploitation commerciale est liée à la demande de permis de construire n° 095 306 24 H0029, déposée le 28 juin 2024 en mairie d'Herblay-sur-Seine par la société susvisée.

La CDAC 95 ayant émis un avis favorable, le permis de construire tiendra lieu d'autorisation d'exploitation commerciale conformément aux dispositions de l'article L425-4 du Code de l'urbanisme. L'avis de la CDAC 95 peut faire l'objet d'un recours, présenté au président de la Commission nationale d'aménagement commercial dans un délai d'un mois, conformément aux articles R752-30 et suivants du Code de commerce.

7385512401 - AA

Commune D'ENGHIEN-LES-BAINS (Val-d'Oise)

**Institution du Droit de préemption urbain
AVIS**

Par délibération n° 2024-37-24, en date du 14 novembre 2024, le conseil municipal de la commune d'Enghien-les-Bains a décidé d'instituer le droit de préemption urbain (DPU) sur l'ensemble des zones urbaines (UAa, UAB, UAeA, UAEB, UAEC, UF, UG) du plan de zonage du plan local d'urbanisme d'Enghien-les-Bains, approuvé le 3 octobre 2024.

La délibération est consultable au service urbanisme de l'hôtel de ville aux jours et heures d'ouverture habituels et sur le site internet de la mairie.

7385517501 - AA

Commune d'ENGHIEN-LES-BAINS (Val-d'Oise)

**Institution du droit de préemption du commerce et de l'artisanat
AVIS**

Par délibération n° 2024-37-26, en date du 14 novembre 2024, le conseil municipal de la commune d'Enghien-les-Bains a décidé d'instituer le droit de préemption du commerce et de l'artisanat identifié graphiquement sur le plan de zonage du plan local d'urbanisme d'Enghien-les-Bains, approuvé le 3 octobre 2024.

La délibération est consultable au service urbanisme de l'hôtel de ville aux jours et heures d'ouverture habituels et sur le site internet de la mairie.

7383557401 - AA



**Projet de modification n°1 du PLU
2ÈME AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Par arrêté n°155-2024 en date du 7 novembre 2024, M. le Maire de Saint-Witz a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de modification n°1 du plan local d'urbanisme de la commune. A cet effet et par décision n° E24000054/95 en date du 29 octobre 2024 prise par le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise, Mme GIOUSE Hélène, est désignée commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroule en mairie de Saint-Witz, sise place Isabelle-de-Vy, depuis le lundi 2 décembre 2024 et jusqu'au jeudi 9 janvier 2025 inclus soit une durée de 39 jours consécutifs.

Le dossier soumis à enquête publique et les pièces le constituant sont mis à disposition à la mairie de Saint-Witz aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie au public, hormis les mardis 24 et 31 décembre 2024 (fermeture de la mairie à 16 h 00). Le dossier d'enquête publique est également consultable, sur le site internet de la commune www.saint-witz.fr

Chacun peut prendre connaissance des dossiers et consigner éventuellement ses observations sur le Registre d'enquête prévu à cet effet.

Les observations peuvent être présentées pendant toute la période d'enquête :

- Par courrier postal à « mairie de Saint-Witz, Mme le commissaire enquêteur - enquête publique modification n°1 PLU, place Isabelle-de-Vy, 95470 Saint-Witz ».

- Sur le registre papier disponible à l'accueil de la mairie de Saint-Witz.

- Et sur la boîte mail dédiée spécifiquement modificationplu@saint-witz.fr à l'attention de Mme le Commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie, aux dates et heures suivantes :

Permanence 1 : le lundi 2 décembre de 9 h 00 à 12 h 00 (ouverture de l'enquête).
Permanence 2 : mercredi 18 décembre de 14 h 00 à 18 h 00.

Permanence 3 : jeudi 9 janvier 2025 de 14 h 00 à 18 h 00. (Clôture de l'enquête).

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à la mairie de Saint-Witz, aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur le site internet de la mairie : www.saint-witz.fr

Après examen des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, le projet de modification n°1 du plan local d'urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des avis précédemment mentionnés, sera soumis à l'avis du conseil municipal.

Régime matrimonial

7385664901 - RM

NOTA VEXIN

8, rue de la République
60240 CHAUMONT-EN-VEXIN

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Floriane ANGERAS-LACAILLE, notaire associé de la Société d'exercice libéral à responsabilité limitée dénommée "NOTA VEXIN", titulaire d'un office notarial à Chaumont-en-Vexin (60240), 8, rue de la République, CRPCEN 60102, le 15 novembre 2024, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle avec adjonction de clause de préciput, et une absence de calculs de récompenses en cas de liquidation du régime matrimonial par décès entre : M. Eric RAYNAUD, retraité, et Mme Catherine Louise Marie-Christine YVET, psychologue, demeurant ensemble à Vauréal (95490) 14, rue Messidor.

Monsieur est né à Argenteuil (95100) le 19 juillet 1963 ; Madame est née à Rennes (35000) le 29 mars 1965, mariés à la mairie de Vauréal (95490) le 12 juillet 2003 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion
Le Notaire.

7385915001 - RM

AMÉNAGEMENT RÉGIME MATRIMONIAL

M. Jean-François Gérard DESAUNAY, retraité, né à Herblay (95220), le 22 février 1953 et Mme Monique Marie-Jeanne LE NOACH, retraitée, née à Saint-Germain-en-Laye (78100), le 5 mai 1953, demeurant ensemble à Cormelles-en-Parisis (95240), 13, rue des fonds de cuve, mariés à la mairie de Croissy-sur-Seine (78290), le 13 décembre 1975, initialement sous le régime légal de la communauté réduite aux acquêts, ont procédé à un aménagement de leur régime matrimonial avec apport de bien propre à la communauté par l'époux et clause de préciput sur le bien apporté à la communauté.

L'acte a été reçu par Me Fabien GUIZIOU, notaire à Carhaix-Plouguer, le 14 novembre 2024.

Les oppositions seront reçues en l'étude de Me Fabien GUIZIOU, notaire à Carhaix-Plouguer, où domicile a été élu à cet effet, pendant un délai de trois mois à compter de la date de parution du présent journal, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial auprès du juge aux affaires familiales du tribunal judiciaire compétent

Pour insertion conformément aux dispositions de l'article 1397 du Code civil
Me Fabien GUIZIOU.

Vente

7385810001 - VI

VENTE

CDC HABITAT SOCIAL (SA D'HLM) en application des articles L 443-12, R 443-12 et D 443-12-1 du CCH, Vend 1 un appartement T4 - Lot 201 - UG 267705 sis Résidence Cergy-le-Parc, 35, avenue de la belle Haumière à Cergy (95000) situé au Rdc d'une surface Carrez de 73,86 m² avec terrasse. DPE : D. Classe climat : C ; montant estimé des dépenses annuelles d'énergie pour un usage standard : entre 1 090 euros et 1 530 euros (année de référence 2021 - abonnement compris). Prix : 174 300 euros hors frais de notaire et bancaires. Lots soumis à la copropriété. Nombre de lots dans la copro : 194. Quote-part de charges annuelles estimées : 3 444 euros. Pas de procédure en cours. Les informations sur les risques auxquels ce bien est exposé sont disponibles sur le site Géorisques : www.georisques.gouv.fr Contact : CDC HABITAT Ventes - Anne-Caroline SCHNIRER Tél : 09.74.48.62.21. anne-

caroline.schnirer@cdc-habitat.fr Date limite de remise des offres : 4 janvier 2025. Les offres (lettre d'intention d'achat) doivent être adressées par courriel (anne-caroline.schnirer@cdc-habitat.fr) ou par courrier RAR (CDC HABITAT - DSCG vente - Anne-Caroline SCHNIRER - 33, avenue Pierre-Mendès France, 75013 Paris, la date de réception pouvant être prise en compte pour l'attribution du logement.

Autres légales

7386304801 - TP

Cessation paiements

RG n° 24/00046
Par jugement en date du 26 novembre 2024, le Tribunal judiciaire de Pontoise a : prononcé la liquidation judiciaire de l'ASSOCIATION CENTRE DE SANTÉ ESTHEDENT sise 52, boulevard Roger-Salengro, 95190 Goussainville ; fixé la date provisoire de cessation des paiements au 26 novembre 2024 ; désigné en qualité de liquidateur, Me Yannick MANDIN, membre de la Selarl MMJ demeurant 23, rue Victor-Hugo, BP 159 à 95304 Cergy-Pontoise cedex et en qualité de Juge-Commissaire M. Gérard MOREL ; désigné la Selarl DUMEYNIQUO FAVREAU aux fins d'inventaire des biens de la débitrice ; impartit aux créanciers un délai de deux mois à compter de la publication du présent jugement au Bodacc pour déclarer leur créance entre les mains du liquidateur ; dit que le délai imparti au liquidateur pour l'établissement de la liste des créanciers est de 10 mois à compter de l'expiration du délai fixé pour les déclarations de créance (article 624-1 du Code de commerce) ; désigné la SELAS DUMEYNIQUO FAVREAU aux fins de procéder à l'inventaire des biens de la débitrice ; renvoyé l'affaire à l'audience du mardi 20 mai 2025 à 9 h 30.
Pour copie certifiée conforme,
La Greffière.

7386305801 - TP

Prorogation de la période d'observation

RG n°24/00011
Par jugement en date du 26 novembre 2024, le Tribunal judiciaire de Pontoise a prorogé la période d'expiration de la SCI ARYCL (Numéro Siren 515 402 782) représentée par son gérant M. SERIDJ Hakim, sis 12, rue Victor Hugo, 95370 Montigny-lès-Cormeilles pour une durée de quatre mois ;
- maintenu Me Philippe BLERHOT membre de la Selarl BLERHOT & Associés, 50, rue Victor-Hugo, 95300 Pontoise en qualité d'administrateur judiciaire et Me Christian HART DE KEATING, membre de la SELARL DE KEATING, 1/3, bld Jean-Jaurès, 95300 Pontoise, en qualité de mandataire judiciaire ;
- a renvoyé l'affaire à l'audience du 18 mars 2025 à 9 h 30.
Pour copie certifiée conforme,
La Greffière.

7386299001 - TP

Clôture de liquidation judiciaire

RG n°14/00002
Par jugement en date du 19 novembre 2024 le Tribunal judiciaire de Pontoise a ordonné la clôture des opérations de liquidation judiciaire de la SCI LA FLÈCHE (RCS de Pontoise n°495 035 198), chemin de Saint-Prix, rue de Bessancourt, 95480 Pierrelaye, pour insuffisance d'actif.
Pour copie certifiée conforme,
La Greffière.

7386305201 - TP

Liquidation judiciaire

RG n°24/00041
Par jugement en date du 26 novembre 2024 le Tribunal judiciaire de Pontoise a : Prononcé la liquidation judiciaire de l'ASSOCIATION OPHTHALMOLOGIQUE DU VAL D'OISE (Siren 890 180 334) sise 3, avenue Pierre-Semard, 95400 Arnouville-lès-Gonnesse ;
Fixé la date provisoire de cessation des paiements au 26 novembre 2024 ;
Désigné en qualité de liquidateur, Maître Yannick MANDIN, membre de la SELARL MMJ demeurant 23, rue Victor-Hugo, BP 159 à 95304 Cergy-Pontoise Cedex et en qualité de juge commissaire Monsieur Gérard MOREL ;
Désigné la SELARL DUMEYNIQUO FAVREAU aux fins d'inventaire des biens de la débitrice ;
Impartit aux créanciers un délai de deux mois à compter de la publication du présent jugement au Bodacc pour déclarer leur créance entre les mains du liquidateur ;
Dit que le délai imparti au liquidateur pour l'établissement de la liste des créanciers est de 10 mois à compter de l'expiration du délai fixé pour les déclarations de créance (article 624-1 du Code de commerce) ;
Fixé le délai aux fins de clôture de la procédure à 18 mois.
Pour copie certifiée conforme,
La Greffière.

7386392901 - TP

Procédure de sauvegarde

RG n°24/00048
Par jugement en date du 26 novembre 2024 le Tribunal judiciaire de Pontoise a déclaré ouverte la procédure de sauvegarde au bénéfice de l'association BAM EMPLOIS SERVICES (Siren 879 228 799) sise 9 bis, rue Louise-Michel, 95570 Bouffémont ; désigné en qualité de mandataire judiciaire Me Christian HART DE KEATING demeurant 1/3, boulevard Jean-Jaurès à 95300 Pontoise et en qualité de juge commissaire M. Gérard MOREL ; désigné en qualité d'administrateur la Selarl BLERHOT & associés sise 50, rue Victor-Hugo à 95300 Pontoise avec mission d'assistance ; dit que les créanciers disposent d'un délai de 2 mois pour déclarer leur créance à compter de la publication du présent jugement au Bodacc conformément à l'article 99 du Décret du 28 décembre 2005 ; dit que le délai imparti au mandataire pour l'établissement de la liste des créanciers est de 10 mois à compter de l'expiration du délai fixé pour les déclarations de créance (article 624-1 du Code de commerce) ; désigné la SELAS DUMEYNIQUO FAVREAU aux fins de procéder à l'inventaire des biens de la débitrice ; renvoyé l'affaire à l'audience du mardi 20 mai 2025 à 9 h 30.
Pour copie certifiée conforme,
La Greffière.

7386303401 - TP

Liquidation judiciaire

RG n° 24/00047
Par jugement en date du 26 novembre 2024 le Tribunal judiciaire de Pontoise a : Ordonné la réouverture des opérations de la liquidation judiciaire de la SCI DU MOULIN À VENT inscrite au RCS de Pontoise sous le n° 487 639 973, sise 1, boulevard du Moulin à Vent, 95650 Puiseux Pontoise.
Désigné la SELARL MMJ prise en la personne de Me Yannick MANDIN membre de la SELARL MMJ - 23, rue Victor-Hugo, BP 159, 95304 Cergy-Pontoise Cedex en qualité de liquidateur.
Pour copie certifiée conforme.
La Greffière.

7386391701 - TP

Clôture de liquidation

RG n° 13/00039
Par jugement en date du 26 novembre 2024, le tribunal judiciaire de Pontoise a ordonné la clôture des opérations de liquidation judiciaire de Gérard CORBIERS, ayant pour activité «enseignement de l'équitation» au 1, avenue de la Sapinière, 95350 SAINT BRICE SOUS FORET, pour insuffisance de l'actif.
La Greffière.

7386300901 - TP

Plan de redressement judiciaire

RG n° 19/00033
Par jugement en date du 19 novembre 2024, le Tribunal judiciaire de Pontoise a constaté que l'exécution du plan de redressement judiciaire ouvert au bénéfice de la SCI PAULMIER (RCS de Pontoise n°791 465 420), 12 rue Nationale, 95420 Magny-en-Vexin est achevée et a ordonné que la mention de l'achèvement de l'exécution du plan de redressement judiciaire soit inscrite au registre du commerce et des sociétés.
Pour copie certifiée conforme.
La Greffière.

Adjudication immobilière

7385946801 - VJ

Me Gaëlle LE DEUN

Membre de la SELARL LE NAIR-BOUYER ET ASSOCIÉS
Avocat au Barreau du Val-d'Oise
demeurant 16, rue Saint-Flaive, 95120 ERMONT - Tél. 01 34 15 95 04

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Le mardi 21 janvier 2025 à 14 h 00

Au Tribunal judiciaire de Pontoise, Cité judiciaire, 3, rue Victor-Hugo, salle 11, EN UN SEUL LOT, au plus offrant et dernier enchérisseur, du lot ci-après désigné :

à GARGES-LÈS-GONESSE (95140)
25, avenue de la Commune de Paris

Cadastré section BA 46, BA 55 et BA 56, lots volumes 20 et 21

Se décomposant ainsi qu'il suit :
Lot 2050 : Escalier 5, au sixième étage, porte droite en sortant de l'ascenseur, UN APPARTEMENT de 74,28 m², de trois pièces principales, portant le numéro 50, comprenant : une entrée, une salle de séjour, deux chambres, une cuisine, un cellier, une salle de bains, un water-closet, rangement et loggia.

Et les 37 156/1 000 000èmes des parties communes générales.
D'après les renseignements recueillis lors de l'établissement du procès-verbal descriptif, le bien est occupé. L'adjudicataire devra faire son affaire personnelle de cette situation.

Cette vente a lieu à la requête du Syndicat des copropriétaires de la Résidence « LES FLORALIES » sis 19-33, avenue de la Commune de Paris et 3-5, place de l'Hôtel de Ville à Garges-lès-Gonnesse (95140), agissant poursuites et diligences de son syndic, la SAS FONCIA LVM, Société au capital de 321 883,33 euros, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Pontoise sous le numéro 304 970 726, ayant son siège 2-4, boulevard de la Gare, 95210 Saint-Gratien, prise en la personne de ses représentants légaux domiciliés en cette qualité audit siège.
Ayant pour Avocat Me Gaëlle LE DEUN, membre de la SELARL LE NAIR-BOUYER ET ASSOCIÉS, Avocat au Barreau du Val-d'Oise.

MISE À PRIX : 25 000 euros (vingt-cinq mille euros)

Consignations pour enchérir : 3 000 euros et 12 000 euros par chèques de banque à l'ordre de la CARPA.
Les enchères ne peuvent être portées que par un Avocat inscrit au Barreau du Val-d'Oise.

Pour consulter le cahier des conditions de vente s'adresser :
- au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal judiciaire de Pontoise, 3, rue Victor-Hugo, où il a été déposé sous la Référence Greffe 24/00119.
- ou à Me Gaëlle LE DEUN, membre de la SELARL LE NAIR-BOUYER ET ASSOCIÉS, Avocat au Barreau du Val-d'Oise, demeurant 16, rue Saint-Flaive, 95120 Ermont - Tél. 01 34 15 95 04, E-mail : cabinet@lnb-avocats.fr
Sur les lieux pour visiter le jeudi 9 janvier 2025 de 14 h 00 à 14 h 45.
Fait et rédigé à Ermont (95), le 26 novembre 2024 -
Signé : Me Gaëlle LE DEUN.

Je m'abonne par

prélèvement

automatique

c'est facile

ATTESTATION

Nous vous informons que
l'attestation de parution est délivrée
systématiquement par retour

Nuisances Critiquées, les épiceries de nuit résistent à Paris ➔ P. VI-VII

Cergy-Pontoise Vers une reprise très progressive du trafic des bus ➔ P. I

95

Val-d'Oise • Jeudi 5 décembre 2024 • N° 24970 • 2,10 €

Le Parisien



Maths Le niveau catastrophique des élèves français

➔ Éducation • P. 12 et 13

VIA REUTERS/ISTOCK

Après la censure

LE GRAND FLOU

Qui nommer Premier ministre ? Et surtout, avec quelles forces politiques pour le soutenir, et sur quel programme ? La chute du gouvernement Barnier replace Emmanuel Macron dans une situation inextricable.

➔ Fait du jour • P. 2 à 8

Le Parisien



VIA REUTERS/LUDOVIC MARIN

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2024 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements : 60 - 75 - 77 - 78 - 91 - 92 - 93 - 94 - 95. La tarification des annonces judiciaires et légales définie par l'arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 14 décembre 2023 est la suivante pour les départements d'habilitation : Tarification au forfait : Constitution de sociétés civiles et commerciales : (SA) 587€ HT - (SAS) 189€ HT - (SASU) 138 € HT - (SNC) 214 € HT - (SARL) 144€ HT - (EURL) 121€ HT - (SOCIÉTÉ CIVIL) 216 € HT - (SCI) 185 € HT. Démission, nomination, cessation de fonction de CAC - Transfert du siège social - Changement de gérant - Modification de la date d'ouverture ou de clôture de l'exercice social, de la date de commencement de l'activité et de la prorogation : 106 € HT - Réduction du capital social - Modification du capital social - Nomination de l'AI: 132€ HT - Changement de dénomination - Transformation de la forme sociale - Mouvements - Cessions d'actions - Résiliation du bail commercial : 193€ HT - Dissolution des sociétés civiles ou commerciales : 149€ HT - Clôture de la liquidation des sociétés civiles ou commerciales : 108€ HT - Changement de nom : 56€ HT. Tarification au caractère (espace inclus) pour certaines modifications voir arrêté du 14 décembre 2023 : 60 (0,189€ HT) - 75/92/93/94 (0,232 € HT) - 91/77/78/95 (0,221€).

Constitution de société

Par acte SSP du 18/11/2024, il a été constitué une SCL ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : SCL Verdun 82
Objet social : L'acquisition, la prise à bail, la gestion et l'administration de tous immeubles situés en France ou à l'étranger, soit directement, soit par voie de location ou selon toutes autres modalités de location.
Siège social : 10 Rue Shirin Ebadi 95550 Bessancourt.
Capital : 1000 €
Durée : 99 ans
Gérance : M. PAKATCHIAN Mohsen, demeurant 10 Rue Shirin Ebadi 95550 Bessancourt
Immatriculation au RCS de Pontoise

Divers société

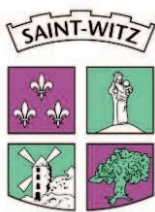
RDM VIDEO

SA au capital de 200000 € Siège social : 125/127 BOULEVARD GAMBETTA 95110 SANNONIS RCS PONTOISE 317526309
Par décision Assemblée Générale Ordinaire du 28/06/2024, il a été pris acte du non renouvellement Commissaire aux comptes titulaire M MILLERY PASCAL ; il a été pris acte du non renouvellement Commissaire aux comptes suppléant M ROZENFARB FREDERIC à compter du 28/06/2024. Modification au RCS de PONTOISE.

Publiez vos annonces judiciaires et légales dans

Le Parisien
du lundi au samedi

Enquête publique



MAIRIE DE SAINT-WITZ

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PROJET DE MODIFICATION N°1 DU PLU

Par arrêté n° 155-2024 en date du 7 novembre 2024, Monsieur le Maire de Saint-Witz a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune. A cet effet et par décision n° E24000054/95 en date du 29 octobre 2024 prise par le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, Madame GIOUSE Hélène, est désignée commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera en Mairie de Saint-Witz, sise place Isabelle de Vy, du **lundi 2 décembre 2024 au jeudi 9 janvier 2025 inclus** soit une durée de 39 jours consécutifs.

Le dossier soumis à enquête publique et les pièces le constituant seront mis à disposition à la mairie de Saint-Witz aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie au public, hormis les mardis 24 et 31 décembre 2024 (fermeture de la Mairie à 16h00). Le dossier d'enquête publique sera également consultable, dès l'ouverture de cette dernière, sur le site internet de la commune www.saint-witz.fr.

Chacun pourra prendre connaissance des dossiers et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête prévu à cet effet.

Les observations pourront être présentées pendant toute la période d'enquête :
- Par courrier postal à « Mairie de Saint-Witz, Madame le Commissaire Enquêteur - Enquête publique modification n°1 PLU, Place Isabelle de Vy - 95470 Saint-Witz ».
- Sur le registre papier disponible à l'accueil de la mairie de Saint-Witz.
- et sur la boîte mail dédiée spécifiquement modificationplu@saint-witz.fr à l'attention de Madame le commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie, aux dates et heures suivantes :
* Permanence 1 : le lundi 2 décembre de 9h00 à 12h00 (ouverture de l'enquête)
* Permanence 2 : mercredi 18 décembre de 14h00 à 18h00
* Permanence 3 : jeudi 9 janvier 2025 de 14h00 à 18h00. (clôture de l'enquête)

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à la mairie de Saint-Witz, aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur le site internet de la mairie : <http://www.saint-witz.fr>

Après examen des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des avis précédemment mentionnés, sera soumis à l'avis du conseil municipal.

Contact commercial
01 87 39 84 00

Rendez-vous sur
www.annoncesleparisien.fr
7/7 - 24H/24H

Le Parisien



Publiez votre **ANNONCE LÉGALE**
avec Le Parisien



Formulaires certifiés pour
une annonce conforme



Attestation de parution pour le
greffe immédiate et gratuite



Paiement
100% sécurisé



Affichage
en temps réel

Rendez-vous sur
leparisien.annonces-legales.fr



Soyez les premiers à être informés.

Dès 22h30, votre journal numérique est disponible sur l'application du Parisien.



Le Parisien